

Supméca

*vosre vivier d'ingénieurs
depuis 70 ans*

L'entreprise
depuis toujours
au cœur de
la formation
Supméca

2 stages de
700 et 840 h

En 7 ans
120 000 jours
stagiaires en
aéronautique
et 80 000 en
automobile



Des ingénieurs spécialistes de la mécanique et de l'industrie 4.0

Depuis la création du CESTI en 1956 — sur les bases de l'ISMCM, école d'application en mécanique et matériaux de Polytechnique — l'école, devenue Supméca en 2003, a constamment fait évoluer sa formation pour fournir les meilleurs ingénieurs dont l'industrie a besoin.

L'ingénieur que vous recherchez

Nos ingénieurs sont capables d'établir un cahier des charges, de choisir les matériaux y répondant, de concevoir, simuler, optimiser une pièce, un produit mécanique ou mécatronique, un service, un système de production ou une organisation industrielle, en utilisant avec efficacité les outils numériques adaptés.

Des ingénieurs Supméca formés à l'ingénierie numérique :



Une tête bien faite, les pieds sur terre

La pédagogie en mode projet et les **12 mois d'expériences en milieu professionnel, dont 6 à l'international**, font de l'ingénieur Supméca un ingénieur directement opérationnel et entrepreneur de son propre avenir.

Répartition des diplômés par secteur d'embauche

AÉRONAUTIQUE – 54 %

AUTOMOBILE – 25 %

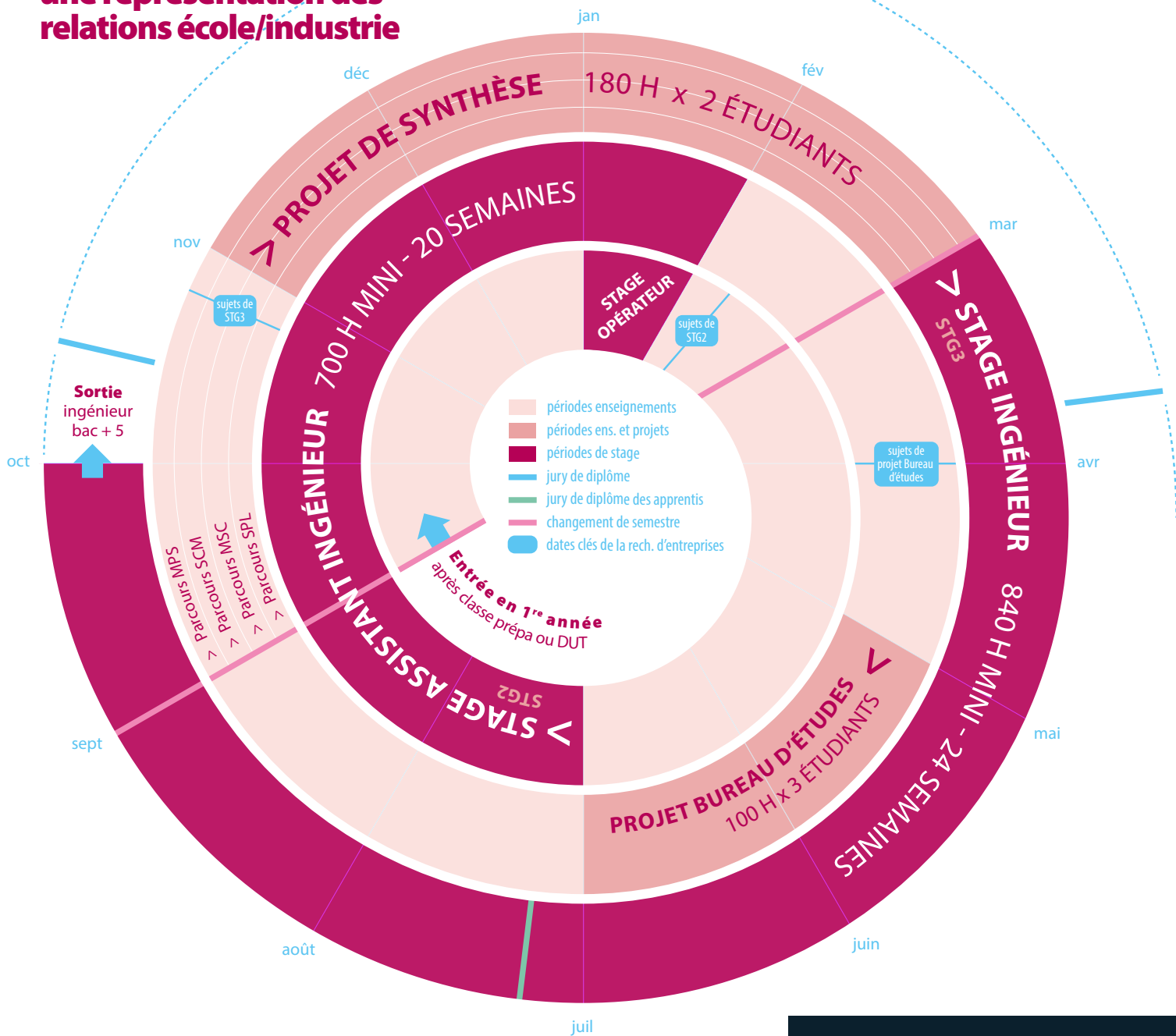
ÉNERGIE – 5 %

FERROVIAIRE, NAVAL – 4 %

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION – 4 %

AUTRES INDUSTRIES (LUXE...) – 8 %

Cursus de l'ingénieur Supméca : une représentation des relations école/industrie



Janvier 2020 – Conception graphique : service Communication de Supméca. Rédaction : Direction des relations industrielles. Photo © Alexis Chézières.

2020 : réforme de la taxe d'apprentissage :

La réforme entraîne en 2020 la disparition des organismes collecteurs. Nos entreprises partenaires pourront verser directement 13 % de leur taxe d'apprentissage à Supméca, habilité sous le numéro UAI 0930603A.

La date limite de paiement est le 31 mai 2020.

Afin de faciliter la traçabilité de votre versement, nous mettons en place **une plateforme** à cette adresse : <https://supmeca.agires.com/>.

Cette plateforme nous permettra :

- de vous identifier ;
- de calculer le montant des 13 % de votre taxe d'apprentissage que vous pourrez nous affecter ;
- de vous indiquer quelles informations doivent figurer sur votre virement ;
- de vous envoyer en retour, un reçu fiscal exonérateur, comme preuve de votre versement.



Institut supérieur de mécanique de Paris

3 rue Fernand Hainaut
93407 Saint-Ouen cedex
www.supmeca.fr

CONTACT – PARTENARIATS

Christophe Massacrier
Directeur des relations industrielles
christophe.massacrier@supmeca.fr
tél. : 06 64 53 66 37

